

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **09 juin 2025 à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général, Me Pascale Audray
Provencher, greffière, madame Fatoumata Kaboré, trésorière et
monsieur Michael Bellemare, auditeur indépendant, sont également
présents.

25-06-196

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement
résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter l'ordre du jour de la
présente séance avec les modifications suivantes :

- Report du point ayant pour titre : « 4.1 Ratification des chèques
et dépôt salaire »
- Report du point ayant pour titre : « 4.2 Approbation des
comptes »

ADOPTÉE

25-06-197

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la
lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement
résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver le procès-verbal de la
séance ordinaire du 12 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 20
mai 2025.

ADOPTÉE

25-06-198

Règlement 2025 – 480 modifiant le zonage 2017-316 (PRU2-2503)
Adoption

ATTENDU l'avis de motion donnée le 12 mai 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 12 mai 2025 en séance
ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 mai 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2025-480 modifiant le zonage 2017-316 (PRU-2503)*.

ADOPTÉE

25-06-199

Règlement 2025-481 modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 mai 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 12 mai 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 mai 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2025-481 modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation*.

ADOPTÉE

25-06-200

Assurances rouli-roulant et BMX – Renouvellement 2025

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de renouveler les polices d'assurance no VX2500441 et VX2500442 via le regroupement d'assurance de l'UMQ au courtier BFL Canada Risques et assurances Inc., au coût de 5 716,32 \$, incluant les taxes et le frais de gestion de l'UMQ de 152,00\$, plus taxes applicables;

D'autoriser la trésorière à faire ce paiement et que celui-ci soit financé à même les activités financières de l'année en cours, et que les crédits soient pourvus au budget 2026, pour la portion qui s'y rattache.

ADOPTÉE

25-06-201

Fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville – Vacances de la construction 2025

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que les bureaux de l'hôtel de Ville ainsi que les services administratifs de la Ville de Princeville soient fermés au public la semaine du 27 juillet au 2 août 2025.

ADOPTÉE

25-06-202

Autorisation de signature – Entente industrielle – Assainissement des eaux

ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Princeville et Bateaux Princecraft Inc. concernant l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées étant donné que l'entreprise n'est pas dotée d'un système de traitement complet et que ses eaux usées sont rejetées dans le réseau d'égout municipal;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le maire, monsieur Gilles Fortier, ainsi que le directeur général, Dominic Doucet, à signer l'entente telle que déposée.

ADOPTÉE

Ratification des chèques et des dépôts salaires - Reporté

Approbation des comptes - Reporté

25-06-203

Rapport financier et rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2024- Dépôt et approbation

Monsieur Michael Bellemare, comptable professionnel agréé, dépose et explique le rapport du vérificateur externe (auditeurs indépendants) et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Madame Fatoumata Kaboré, trésorière dépose le rapport du vérificateur externe (auditeurs indépendants) et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

25-06-204

Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2024 – Dépôt et approbation

Monsieur Michael Bellemare, comptable professionnel agréé, dépose et explique le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2024.

Madame Fatoumata Kaboré, trésorière dépose le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2024.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 400 000\$ qui sera réalisé le 18 juin 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 400 000 \$ qui sera réalisé le 18 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-436	470 000 \$
2023-437	800 000 \$
2021-391	130 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2023-436, 2023-437 et 2021-391, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	34 700 \$	
2027.	36 000 \$	
2028.	37 400 \$	
2029.	38 800 \$	
2030.	40 400 \$	(à payer en 2030)
2030.	1 212 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2023-436, 2023-437 et 2021-391 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

**Dépôt – États financiers de Développement Économique Princeville
au 31 décembre 2024 – Dépôt**

**Dépôt – États financiers Le Partage St-Eusèbe au 31 décembre 2024
- Dépôt**

25-06-206

**Ratification d’embauche – Préposé à l’entretien et à la maintenance
– Loisir**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que le Conseil ratifie l’embauche de monsieur Daniel Lafrenière, en date du 26 mai 2025, au poste de préposé à la maintenance et à l’entretien, au sein du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

QUE ses conditions d’embauche soient établies selon la convention collective en vigueur et que son embauche soit assortie d’une période de probation de 600 heures travaillées.

ADOPTÉE

25-06-207

Démission – Greffière

ATTENDU la lettre de démission remise par la greffière;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que le conseil prenne acte de la démission effective de Maître Pascale Audray Provencher de ses fonctions de greffière à partir du 27 juin 2025, ce qui sera son dernier jour travaillé.

ADOPTÉE

25-06-208

Ajustement – Compensation pour délai de carence

ATTENDU que le contrat d’assurances collectives prévoit qu’il n’y a pas de délai de carence pour les congés d’invalidité quand celle-ci est due à une chirurgie ou une hospitalisation, et que l’assureur paie 66.67% du salaire de l’employé;

ATTENDU que dans les autres cas d’invalidité, le contrat prévoit un délai de carence de 7 jours;

ATTENDU que le protocole des cadres ainsi que la convention collective en vigueur prévoient que lors de ce délai de carence, l’employeur paie 100% du salaire de l’employé pendant 7 jours;

ATTENDU l’iniquité que cela peut créer par la disparité de traitement de salaire pour l’employé qui s’absente à cause d’une chirurgie ou une hospitalisation;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’ajuster le traitement de salaire des employés visés par cette iniquité, et d’octroyer un salaire équivalent à 33.33 % du salaire ordinairement payé pour les 7 premiers jours d’absence, pour toutes les demandes depuis le 1^{er} janvier 2025.

D’AUTORISER la trésorière à effectuer ses ajustements de salaires et d’émettre les paiements en conséquence.

ADOPTÉE

25-06-209

Autorisation de signature d’une entente d’horaire réduit – Pré-retraite

ATTENDU la demande faite par monsieur Éric Laroche quant à réduire son horaire de travail en vue de la retraite;

ATTENDU le projet de lettre d’entente entre la Ville de Princeville et le salarié à cet effet;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’accepter ladite entente et d’en autoriser la signature par le directeur général, la directrice des ressources humaines et le directeur des loisirs, des sports de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE

25-06-210

Autorisation congrès annuel – Greffière de la cour municipale

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que le conseil autorise Louise Levasseur, greffière de la cour municipale, à participer au congrès annuel de l’association des greffiers de cours municipales du Québec, qui aura lieu du 8 au 10 octobre 2025 à Québec;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursées relatifs à ce congrès, notamment les frais d’inscriptions, d’hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

25-06-211

Allocation – Bénévoles

ATTENDU que les bénévoles de la bibliothèque sont souvent sollicités pour faire la mise en enveloppe des comptes de taxes;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’accorder à chacun des bénévoles qui s’affairent à la mise en enveloppe des comptes de taxes une allocation de 100\$ chacun.

QUE la trésorière soit autorisée à faire ces paiements.

ADOPTÉE

25-06-212

Modification de la résolution 25-03-080 – Abat-poussière 2025

ATTENDU la résolution 25-03-080, qui octroyait le contrat de fourniture d’abat-poussière à Entreprises Bourget Inc.;

ATTENDU que cette résolution prévoyait un nombre insuffisant de litres pour la saison 2025;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’ajuster le nombre de litres à approximativement 53 000 litres pour un montant d’environ 24 000\$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et qu’elle soit financée à même les activités financières de l’année en cours.

ADOPTÉE

25-06-213

Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Princeville reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Plessisville, Princeville, St-Ferdinand, Sainte-Sophie-d’Halifax et la MRC de L’Érable désirent présenter un projet de délégation de compétence dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la Ville de Princeville s’engage à participer au projet d’Entente intermunicipale pour la délégation de la compétence pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles organiques de la MRC de L’Érable 2025-2029;

QUE le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC de L’Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne le directeur général, Dominic Doucet, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

25-06-214

Comité de suivi – Municipalité amie des Aîné.e.s

ATTENDU que dans la démarche Municipalité amie des Aîné.e.s la Ville de Princeville doit former un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan;

ATTENDU que ce comité doit être nommé par résolution et qu'il doit être formé d'élus, d'un représentant administratif et des citoyens qui ont fait partie du comité de pilotage;

ATTENDU que le mandat du comité est de vérifier que les actions prévues ont été implantées ou de déterminer les raisons qui ont fait qu'elles n'ont pas été implantées et de vérifier que celles-ci ont permis d'atteindre ou non les objectifs prévus;

ATTENDU que le comité doit se rencontrer au moins 2 fois par année;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le comité soit formé ainsi :

Élus et membres du comité de pilotage :

Martine Lampron

Danis Beauvillier

Me Serge Bizier

Représentant administratif :

Caroline Lelièvre

Citoyens et membres du comité de pilotage :

Catherine Beaudoin

Hélène Croteau

Roxanne Vallière

ADOPTÉE

25-06-215

Demande d'autorisation CPTAQ – Hydro-Québec – Ferme Claustar

ATTENDU QUE le parc éolien de l'Érable a été raccordé au réseau d'Hydro-Québec par une ligne à 120kV ;

ATTENDU QU'UNE autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été délivrée le 8 juin 2011 (dossiers 368828, 368823, 368830, 368831) pour une utilisation de lots à des fins autres que l'agriculture ;

ATTENDU QUE dans le secteur de Princeville, une partie de lot (4 307 709 ptie) d'une superficie de 252 m² a cependant été oubliée et n'a pu faire l'objet de l'autorisation ;

ATTENDU QUE cette partie de lot concerne un nouveau propriétaire, Ferme Claustar ;

ATTENDU QUE cette erreur a été découverte lors de la finalisation de la servitude avec ce propriétaire ;

ATTENDU QUE la nature de la demande n'impose pas de contraintes en matière d'environnement, notamment en ce qui a trait aux distances séparatrices pour les odeurs en milieu agricole ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas d'endroits appropriés hors de la zone agricole pouvant répondre aux besoins de cette demande ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, et unanimement résolu, le maire s'absentant de voter, d'appuyer la demande d'Hydro-Québec à la CPTAQ afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture la partie de lot (4 307 709 ptie) d'une superficie de 252 m² qui a été oubliée dans la demande initiale du parc éolien de l'Érable.

ADOPTÉE

25-06-216

Octroi de contrat – Entretien des compresseurs de l'aréna

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer un contrat de deux ans à la compagnie Cimco pour le service d'entretien des compresseurs de la glace de l'aréna du centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, au montant de 19 393,48\$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2025, et qu'il soit pourvu aux prochains budgets pour l'année 2026 et l'année 2027 les crédits nécessaires.

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE

25-06-217

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière – MRC et Bibliothèque Madeleine-Bélanger

ATTENDU que l'entente à intervenir entre la bibliothèque et la MRC a pour objectif d'encadrer l'octroi d'une aide financière et technique à la bibliothèque par la MRC en vertu de L'Entente de développement culturel 2025;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la signature de l'entente par le directeur général, monsieur Dominic Doucet.

ADOPTÉE

25-06-218

Aide financière – Le Titan de Princeville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer une aide financière de 1 708,45\$ pour Le Titan de Princeville, ce qui représente les profits des ventes du bar.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-06-219

Aide financière – Cobras

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer une aide financière de 1 400,00 \$ pour le Club de hockey les Cobras, ce qui représente les profits des ventes du bar.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-06-220

Aide financière – Le Club de hockey Métal Pless

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer une aide financière de 3 123,21\$ pour Le Club de hockey Métal Pless, ce qui représente les profits des ventes du bar.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-06-221

Aide financière – Club de patinage artistique

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer une aide financière de 338,75 \$ pour le Club de patinage artistique., ce qui représente les profits des ventes du bar.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-06-222

Aide financière – Partage St-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter de verser une aide financière de 9 000\$ à Partage St-Eusèbe pour l'année 2025.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-06-223

Demande de commandite et de prêt de matériel – Course chez les Côté – Ensemble contre le cancer

ATTENDU la demande de commandite et de prêt d'équipement formulée par monsieur Éric Côté pour son événement Course chez les Côté – Ensemble contre le cancer ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer un montant de 250 \$ ainsi que le prêt d'équipement.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-06-224

Demande de gratuité de plateau sportif – Tournois de Softball mineur

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la demande de monsieur Sébastien Bilodeau quant à recevoir la gratuité des terrains de balles pour la tenue de deux tournois, ainsi que le prêt du véhicule côte à côte;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accorder la gratuité des plateaux sportifs et le prêt d'équipement, pour la tenue du tournoi de Softball mineur, du 30 mai et 1^{er} juin 2025.

ADOPTÉE

25-06-225

Demande de gratuité de salle – Paroisse François Bienheureux

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de la Paroisse Bx François-de-Laval concernant la gratuité de la salle Pierre-Prince pour la tenue d'une soirée rendant hommage au curé de la paroisse ;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer la gratuité de la salle Pierre-Prince pour l'évènement du 24 juin 2025.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Les conseillers sont unanimes pour féliciter l'organisation du Festival du Cheval pour leur édition 2025.

Le conseiller, monsieur Laurier Chagnon ajoute qu'il tient féliciter les gens du Relais pour la Vie.

Monsieur le maire quant à lui mentionne le travail acharné de l'équipe de la Ville de Princeville quant au résultat du rapport financier qui fût déposé ce soir.

25-06-226

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la séance soit levée. Il est 20h00.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, Directeur général
et greffier adjoint

Gilles Fortier, maire